

GESTION LOCATIVE ET SOCIALE IMPAYÉS ET CONTENTIEUX

SURENDETTEMENT ET PROCÉDURES DE RÉTABLISSEMENT PERSONNEL

2 JOURS (14 h) - DISTANCIEL OU PRÉSENTIEL

Maîtriser un dispositif complexe impacté par la loi ELAN

Le nombre croissant des dépôts de dossiers de surendettement et la multiplication des procédures de rétablissement personnel se traduisent pour beaucoup de bailleurs sociaux par un risque d'augmentation des effacements de créance. Il devient désormais indispensable de développer de véritables partenariats, notamment avec la Banque de France, dans la perspective d'une gestion du surendettement non pas subie mais coproduite avec le locataire.

PUBLIC

Conseiller social, travailleur social, agent des services contentieux et précontentieux.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

OBJECTIFS

- > repérer les procédures de traitement des situations de surendettement et de rétablissement personnel
- > intégrer les changements apportés par les nouveaux textes
- > proposer des alternatives argumentées à la commission et au juge, dans une logique de coproduction de solutions
- » analyser le positionnement des CAF relatif aux décisions concernant l'APL.

PÉDAGOGIE

Ce stage prend appui sur l'étude des textes législatifs et réglementaires ainsi que sur la jurisprudence.

ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

ANIMATION

Christophe CHAUMANET ou Jean VANOVERSCHELDE, Consultants-formateurs experts du contentieux.

DATES DES SESSIONS INTER

les 5 et 6 février 2026 - Distanciel les 22 et 23 juin 2026 - Distanciel les 22 et 23 juin 2026 - Présentiel à Paris les 15 et 16 octobre 2026 - Distanciel

PRIX NET: 1 610 EUROS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

patricia.sivakumar@afpols.fr - 06 64 41 09 26

EN INTRA

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.

DEMANDE DE DEVIS: intra@afpols.fr

DÉROULÉ & CONTENU



AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2

PENDANT - EN GROUPE

Typologie des locataires en impayé Le traitement du surendettement : ce qui a changé

- une procédure plus rapide (délais de décision de la commission, durée des plans, déjudiciarisation des PRP)
- la transparence et le droit d'information des tiers
- interaction des procédures contentieuses avec les effacements consécutifs

Revue pas-à-pas de la procédure de traitement des situations de surendettement

- l'état d'endettement du débiteur
- la phase amiable : déterminer un plan d'apurement réaliste
- les mesures imposées
- forfaits de la commission, négociation et contestation du bailleur

Le rétablissement personnel

- sans liquidation
- avec liquidation

Définir la stratégie du bailleur face aux mesures imposées par la commission

- la démonstration de la mauvaise foi est-elle encore une stratégie efficace ?
- impact du surendettement sur les procédures contentieuses
- modélisation d'une contestation
- les risques de la contestation et l'impact sur les montants de dettes à effacer

Protocole de cohésion sociale et effacements liées aux conséquences du PRP Les relations entre la commission de surendettement, la CCAPEX et le FSL, la CAF.



APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent.